## Conférence sur la propriété intellectuelle

Cette conférence sur la Gestion des droits de la propriété intellectuelle dans les projets informatique et multimédias. M'as permis de découvrir et mieux comprendre ce qu'est le droit d'auteur. Mais aussi de comprendre ce que je peux utiliser et comment, lors de réalisation de projets informatique. Grace à cette conférence, j'ai compris RGPD et ses conditions légales.

Selon Wikipédia, "règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne."

À partir du 25 mai 2018, toutes les entreprises belges devront respecter les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données. Après cette date, tout traitement en infraction avec le RGPD pourra déboucher sur des sanctions. RGPD s'applique uniquement aux personnes physiques et morale. Les conditions légales du traitement :

- Licéité, loyauté et transparence : On doit spécifier clairement ce que l'on fait avec les données. Les données doivent être récoltées dans un but spécifique et être indiqué.
- Sécurité/Intégrité et confidentialité
- Responsabilité
- Limitation de durée
- Minimisation des données
- Exactitude

Le but de RGPD est de protéger les données personnelles des utilisateurs. Ces données permettent d'identifier une personne physique d'une manière directe ou indirecte. Il peut s'agir d'un numéro de téléphone, d'une adresse IP ou des photographies. Le RGPD permet d'assurer que les enfants en-dessous d'un certain âge aient bien reçu l'accord de leurs parents avant de s'inscrire sur un réseau social.

Les géants comme Google, Facebook, Amazon, doivent donc tenir compte des modalités du RGPD s'ils veulent continuer à fournir sans risque leurs services à la population européenne. Même une petite startup qui se lance, doit aussi être dans les clous.

Le RGPD doit être respecter par toutes les organisations, puisque les plafonds des sanctions sont élevés. En cas d'infraction, les amendes pourraient atteindre jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires.

## Source :

https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8glement g%C3%A9n%C3%A9ral sur la protection de s donn%C3%A9es